

aux provinces le soin de prendre l'initiative dans ces divers domaines. Pas un cent n'ira directement du régime d'assistance publique du Canada à une personne nécessiteuse. L'argent sera remis aux provinces pour leur permettre de fournir une assistance publique nécessaire et lorsque les provinces décideront de verser des sommes supplémentaires au bien-être social, elles pourront en obtenir une partie du gouvernement fédéral, conformément à la formule. Mais cette mesure législative ne fait pas couler des dollars dans les goussets des particuliers.

D'autre part, l'ensemble de cette mesure législative dans le domaine du bien-être, jusqu'au point de la retraite, bien que bonne en soi, même meilleure que tout ce que nous avons eu jusqu'à présent, ne s'aligne pas, en réalité, avec les dernières conceptions en matière de bien-être social. Le professeur Titmus avait parfaitement raison, je pense, lorsqu'il déclarait à Vancouver la semaine dernière—qu'il n'est pas bon de continuer à convaincre les gens qu'ils sont pauvres et qu'ils peuvent obtenir des prestations de bien-être.

L'expression «revenu garanti» n'est plus une notion fantastique, futuriste, comme le pensent certaines gens. A mon avis, c'est la prochaine étape, celle que nous devrions franchir bientôt, non seulement à l'égard des personnes âgées, mais à l'égard de tous. Je vois le jour, pas très éloigné, où l'on proposera une mesure à laquelle on donnera suite, non seulement pour garantir un revenu semblable à celui qui a été proposé à l'autre endroit pour les personnes âgées, à savoir, que les revenus soient évalués et les déficits compensés, mais pour verser à tout le monde des allocations en espèces, selon la catégorie d'âge et ainsi de suite. Ensuite, l'impôt sur le revenu sera ajusté pour reprendre des gens ce dont ils n'ont pas besoin.

Il y a toute la différence au monde entre compenser l'avoir des gens, leur donner des compensations de bien-être ou de secours en raison de leurs déficits, et tout simplement donner de l'argent ou des allocations à tout le monde que l'impôt sur le revenu reprendra ensuite de ceux qui n'en ont pas besoin. Je parlerai tantôt des difficultés et des tribulations de certaines personnes âgées qui tentent de vivre sur leurs pensions de vieillesse. Mais même si c'est un crime de demander à ces personnes de s'accommoder de \$75 par mois il faut encore remarquer que nos vieillards d'aujourd'hui, qui touchent une pension à laquelle ils ont droit, ont une attitude différente des vieillards d'il y a 30 ans, lorsque les pensions étaient accordées en se fondant sur l'évaluation des ressources.

J'ai été quelque peu en contact avec ces gens, et assez longtemps pour remarquer la différence. Je me rappelle leur manière d'être

il y a vingt ou trente ans. Toucher la pension de vieillesse était un stigmate; c'était presque une disgrâce. Aujourd'hui, les gens âgés de 69 ans et plus peuvent causer de leur pension de vieillesse avec orgueil et satisfaction. Un grand nombre d'entre eux doivent en remettre un bon morceau à titre d'impôt sur le revenu, mais nous avons fait disparaître, du moins dans une certaine mesure, le stigmate qui accompagnait les versements de secours ou d'appoint lorsque nous avons supprimé l'évaluation des ressources qui conditionnait l'octroi de la pension de vieillesse. Ce fut l'une des décisions remarquables jamais prises par le Parlement et j'ai été ému d'y participer. Et, à mon avis, le principe permettant en premier lieu le versement des allocations au comptant, puis un recouvrement au moyen de l'impôt sur le revenu, auprès de ceux qui n'en ont pas besoin, est de beaucoup supérieur à l'assistance sociale, même quand l'évaluation des ressources est remplacée par l'évaluation des besoins. C'est un geste semblable que je voudrais voir le gouvernement accomplir en ce moment.

Je sais combien il déplaît aux libéraux que nous disions, de ce côté-ci de la Chambre, qu'ils sont bien trop lents à agir. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a été quelque peu ennuyé quand je lui ai rappelé, lorsqu'il présenta enfin le Code du Travail, qu'il remplissait une promesse faite par les libéraux avant sa naissance. C'est le défaut des députés d'en face. Un jour ou l'autre, ils effectuent les réformes nécessaires, mais ils les effectuent des décennies trop tard.

Aujourd'hui, le gouvernement devrait gagner le Parlement et le pays à l'idée d'un revenu garanti. Je puis louer ce projet de loi dans la mesure où il présente sous un nouveau jour le domaine du bien-être. Mais que le ministre ne se laisse pas gagner par un heureux sommeil par suite de ce que je viens de dire. Je préférerais qu'il souffre encore d'une nuit d'insomnie et comprenne qu'après tous ses efforts, il a présenté un programme qui ne répond pas aux besoins des années soixante et soixante-dix.

Jusqu'ici, j'ai parlé de ce programme de bien-être jusqu'au moment de la retraite. J'ai dit qu'en général le programme est bon, mais j'ai signalé qu'il aurait pu être de beaucoup supérieur si les députés d'en face avaient accepté des idées modernes. Si on songe à ce que le gouvernement actuel accomplit en faveur de ceux qui sont déjà à la retraite, je déclare que le gouvernement libéral, malgré tous ses propos sur le progrès, demande à la Chambre d'approuver une mesure rétrograde. Je veux dire qu'il nous demande d'instaurer pour nos retraités une disposition dont nous